

Irrigation : dix autorisations provisoires

Dans dix sous-bassins où les ressources en eau le permettent, l'irrigation est autorisée jusqu'au 8 août pour permettre la maturité des cultures.



Maïs irrigué en Sud-Charente à la mi-juin. Photo archives i. louvier

La pluie tombée en juillet en Charente - des précipitations supérieures à la normale - a permis « une relative amélioration » de la situation, indique la préfecture de Charente, à la suite de la réunion, jeudi, de l'Observatoire de l'eau.

« Néanmoins, relativise la préfecture, les nappes d'eau et les cours d'eau restent déficitaires, et malgré ces pluies l'alimentation en eau potable reste fragilisée en certains points, les rivières connaissent de nombreux assècs et l'agriculture traverse toujours de profondes difficultés, conséquences de la sécheresse de printemps. »

Pour aider les cultures à arriver à maturité, dans les zones où la ressource en eau le permet, il a été décidé au cours de cette réunion en comité restreint d'autoriser l'irrigation dans dix sous-bassins où elle était jusqu'à présent interdite. Mais avec des restrictions particulières à chaque sous-bassin (pompage à tour de rôle, ou bien un jour sur deux, réduction de 50 % des volumes autorisés etc.) et

pour une période de dix jours seulement, du vendredi 29 juillet à 8 heures jusqu'au lundi 8 août à 8 heures.

Irrigation pendant dix jours

Les dix sous-bassins concernés sont : l'Aume-Couture, le Sud-Angoumois, le Son-Sonnette, l'Argenton-Izonne, la Seugne, Charente-Amont, Kast-Touvre, la Tardoire, le Voultron, l'Argence.

Irrigation interdite

Il reste quinze sous-bassins pour lesquels l'irrigation reste totalement interdite. Il s'agit de : Antenne-Sol Loire, Auge, Nouère, Charente-Aval, Né, Lary, Poussone, Auzonne, Échelle, Bandiat, Bief, Péruse, Bonnieure, Clain et de la Tude.

Irrigation partielle

Deux sous-bassins, en harmonisation avec la Dordogne, sont placés en alerte 2 jusqu'au 2 octobre (la Dronne et Lizonne-Ronsenac) et enfin un sous-bassin, celui de la Vienne, reste en alerte 1.

L'état des cours d'eau

Au 15 juillet, selon les données de la Fédération de pêche de Charente, qui est allé vérifier l'état de cours d'eau dans les zones les plus sensibles, sur les 1 592 km de rivières observés, 40, 1 % du réseau (639 km) était soit en assec, soit en rupture d'écoulement.

L'état des nappes

Au 17 juillet 2011, d'après les données fournies par les stations de mesure, sur l'ensemble de la région Poitou-Charentes, les niveaux des nappes libres sont dans 88 % des cas inférieurs à la moyenne de plus de 5 % ;

Seules 5 % des nappes sont proches de la moyenne et 7 % supérieurs à la moyenne. Les aquifères captifs plus profonds du sud de la région (Turonien - Coniacien), dont ceux de Baignes et Rouffiac, en Charente, montrent des niveaux en majorité inférieurs à la moyenne calculée sur les années antérieures.

N. T.